

Bonjour chers parents,

**Voici un document contenant des informations importantes concernant le camp de jour de Saint-Michel. Étant un document de références. Il est important de le consulter en entier et de le conserver précieusement.**

Vous trouverez ci-joint les tarifs 2018, ainsi que, annexé au document principal, les feuilles à compléter.

	Local (St-Michel)			Extérieur		
	7 semaines	1ere sem.	sem. suivante	7 semaines	1ere sem.	sem. suivante
<b>1 enfant</b>	205 \$	45 \$	35 \$	315 \$	65 \$	55 \$
<b>2 enfants</b>	305 \$	65 \$	55 \$	420 \$	80 \$	70 \$
<b>3 enfants</b>	355 \$	70 \$	60 \$	470 \$	90 \$	80 \$
<b>enfants suppl.</b>	135 \$	32 \$	25 \$	170 \$	40 \$	30 \$

*Frais supplémentaires de 10 \$/enfant si inscription après le 25 mai 2018*

Voici la liste des documents **obligatoires** à nous remettre au moment de l'inscription;

1. La fiche d'inscription
2. La fiche personnelle de l'enfant, **entièrement complétée**.
3. Le formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments.
  - À remplir même si aucun médicament n'est donné à votre enfant.
  - Nous conservons le formulaire dûment signé dans son dossier en cas de besoins.
4. La fiche d'utilisation des journées d'activités régulières sur le terrain de jeu
5. Relevé 24 concernant les frais de garde d'enfants et de camp de jour.
6. Autorisations parentales pour crème solaire et photo
7. La fiche d'utilisation des journées d'activités spéciales
8. La fiche d'utilisation du service hors terrain de jeu (service de garde)

*NB : Modification possible en cours d'été pour les documents 4,7 et 8*

Document que vous devez conserver en cas de besoin

9. Le billet de délégation (si quelqu'un d'autre que les parents viennent chercher l'enfant)

## **Paielements**

Vous aurez donc **3 chèques** à nous remettre.

Les faire à ordre de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse et y inscrire nom et prénom de ou des enfants ainsi que la raison du chèque sur chacun

- **1** chèque pour l'inscription (le chandail est inclus)
- **1** chèque pour l'utilisation du service de garde  
(2 postdatés du 14 juillet et 12 août 2016 acceptés)
- **1** chèque pour les sorties spéciales (*minimum 2 semaines avant la sortie choisie*)

**Tous les paiements devront être remis à la responsable communautaire.**  
**Aucun remboursement ne sera accordé.**

Seuls les enfants dont **tous les documents, le paiement de l'inscription et des sorties choisies sont remis à temps** pourront participer au camp de jour régulier et/ou aux activités spéciales

Cette procédure permet de réserver les autobus servant au transport de vos enfants, de s'assurer d'une supervision adéquate pour chaque activité ainsi que de réviser avec soin, avant le début du camp de jour, les besoins de votre enfant.

Merci de votre habituelle collaboration.

Diane Couture,  
Responsable communautaire  
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse  
129, Route 132 Est  
G0R 3S0  
(418) 884-2874/418-575-5999  
[loisirs@saintmicheldebellechasse.com](mailto:loisirs@saintmicheldebellechasse.com)

**À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT!**

## **MODE DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-MICHEL-DE-BELLECHASSE**

C'est avec plaisir que nous accueillerons vos enfants pour l'été 2017. Cette année encore beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'améliorer le service et la qualité du camp de jour de Saint-Michel. Les informations qui suivent vous seront très utiles afin de bien planifier votre été.

### **HORAIRE DU CAMP DE JOUR**

Les activités du camp de jour 2018 se dérouleront sur 7 semaines, soit du lundi **2 juillet** au jeudi **16 août** 2018, 5 jours semaine, soit du lundi au vendredi de 9 h à 15 h 30.

#### **Horaire des activités régulières du camp de jour**

9 h à 10 h	Rassemblement et réchauffement
10 h à 12 h	Activités régulières du camp de jour
12 h à 13 h	Dîner
13 h à 15 h	Activités régulières du camp de jour
15 h à 15 h 30	Rassemblement de fin de journée

Des périodes de piscines sont prévues au calendrier. De plus, une sortie ou une activité spéciale est prévue chaque semaine à moins d'avis contraire. Les parents seront avisés des détails la semaine précédente, via le Journal du parent. Les parents ayant inscrit leur courriel sur la fiche d'inscription pourront aussi le recevoir par courriel.

Si une activité n'a pas été payée ou si vous ne désirez pas que votre enfant participe à l'activité prévue, il ne pourra pas fréquenter le camp de jour cette journée-là, puisque l'équipe d'animation sera en sortie.

### **SERVICE DE GARDE**

Un service de garde est offert de 7 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 30 au coût de :

***Demi-journée : 4 \$/enfant                      Journée : 8 \$/enfant***

**Note : Jeux autonomes sous surveillance d'un moniteur.**

**Le service de garde se termine à 17 h 30** (prévoir solution en cas de retard (billet délégation))

## LIEUX PRINCIPAUX DE TENUE DES ACTIVITÉS

En raison des travaux en cours à l'extérieur et l'intérieur de l'École le Phare cet été. Les activités du camp de jour se tiendront principalement au **Centre communautaire** et occasionnellement au Havre aux sports Camille-Boutin, et à la marina. Les lieux de déplacements seront identifiés chaque jour au Centre communautaire, si besoin.

## COMMUNICATIONS

Plusieurs informations vous seront transmises par l'entremise du journal du parent (feuille hebdomadaire). Prenez le temps de le lire.

Tout changement concernant votre enfant (présence, état de santé, vacances, retard...) doit nous être transmis **par écrit** sur une feuille signée de votre nom et datée de la journée où vous transmettez le message, directement à son moniteur (trice).

Cette procédure permet à tous de s'assurer de la sécurité de l'enfant.

Afin de faciliter la gestion et éviter les erreurs veuillez transmettre tous **vos paiements** à Diane Couture, responsable communautaire, au bureau municipal.

Tous les commentaires ou plaintes de la part des usagers seront adressés **par écrit** à la responsable communautaire ou au conseil municipal.

## SANTÉ

Une fiche de santé où seront inscrits les renseignements concernant les conditions de santé ou d'allergies de l'enfant de même que le nom des personnes à contacter au besoin sera **obligatoirement** à compléter lors de l'inscription.

Le camp de jour ne pourra recevoir ou garder un enfant malade qui nécessite des soins particuliers. Les parents ou tuteurs seront avisés et devront **venir chercher l'enfant dans les 60 minutes** suivant l'appel ou mandater une personne et en aviser le moniteur.

Médicaments : Il est interdit aux moniteurs (trices) d'administrer un médicament sans le consentement écrit du parent et la prescription exacte. Il est donc **essentiel** de remplir et signer la formule d'autorisation qui sera complétée lors de l'inscription.

## TRANSPORT

Le transport des enfants entre la maison et le site du camp de jour est sous la responsabilité des parents ou des tuteurs.

Les parents doivent aviser **par écrit** le plus tôt possible, le camp de jour si une personne différente doit venir chercher l'enfant. Il est donc essentiel de remplir et signer le formulaire d'autorisation que vous trouverez dans ce document. Voici des exemples :

- Autoriser votre enfant à quitter seul le camp de jour à l'une ou l'autre des périodes d'une journée type pour tout l'été, pour une semaine ou pour une journée en particulier
- Mandater quelqu'un pour venir chercher votre enfant (parent, gardien, etc.).

Si en cours d'été une autre personne que celles inscrites sur le formulaire d'autorisation doit venir chercher votre enfant. Il devra avoir en sa possession **un billet de délégation** dûment rempli et signé de votre main.

### Si vous êtes en retard...

**Le matin ou le midi** : Assurez-vous que votre enfant est bel et bien avec son groupe avant de retourner à vos occupations. Vous devez aviser son moniteur de l'arrivée de votre enfant au sein de son groupe. Lorsqu'il y a un retard, il arrive souvent que le groupe en question se soit déplacé pour ses activités et que votre enfant ne le retrouve pas. **C'est la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant est bel et bien avec son groupe.**

**Le soir** : Aviser le moniteur de votre retard et de qui viendra chercher votre enfant. (Voir section : Transport)  
Plusieurs moniteurs ayant un deuxième emploi. Tous quittent au plus tard 17h30.

### Départ en cours de journée :

Joindre la monitrice en chef et/ou la responsable communautaire le plus tôt possible afin de permettre à votre enfant, si il est en sortie avec son groupe, de se rendre au Centre communautaire avant votre arrivé.

## LE MODE D'INTERVENTION

L'enfant doit respecter la réglementation déterminée pour le fonctionnement du camp de jour dans le respect des lieux et des personnes.

***L'administration municipale se réserve le droit de suspendre ou d'exclure un enfant qui démontrerait, de façon répétitive, un comportement répréhensible.***

Un avis écrit de suspension de trois jours ouvrables sera adressé par la responsable communautaire aux parents ou tuteurs de l'enfant qui maintient une conduite condamnable malgré un premier avis verbal émis par l'intervenant.

Si aucune modification de comportement n'est apportée, l'administration acheminera un avis d'expulsion de l'enfant.

## AUTRES INFORMATIONS

**Vêtements** : Tenue sportive, espadrilles ou chaussures de marche/randonnée.

S.V.P., bien identifier les vêtements et autres objets de votre enfant.

Tous les vêtements non réclamés dans les 3 semaines suivant la fin du camp de jour seront déposés dans le contenant de Ressourcerie Bellechasse.

**Repas** : À moins d'avis contraire. Vous devez prévoir des repas froids et autres collations pour votre enfant.

## RESPONSABILITÉ

La Municipalité ne se tient pas responsable des accidents pouvant survenir durant la pratique d'une activité. Il serait souhaitable que les parents prévoient un régime d'assurance (scolaire ou autre).

Également, dans les lieux où se déroulent les activités, la Municipalité ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés. Elle incite l'utilisatrice et l'utilisateur à ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires ou locaux.

## POUR TOUTES QUESTIONS ET INFORMATIONS

Tous les jours (juillet/aout) : Moniteurs : **581-989-7160**

Mardi / mercredi / jeudi : Diane Couture, Responsable communautaire

418-884-2865 / 418-575-5999

[loisirs@saintmicheldebellechasse.com](mailto:loisirs@saintmicheldebellechasse.com)

## Règlements pour le camp de jour.

- Tous les jours, je mettrai de la crème solaire **AVANT** mon arrivée!!!
- Tous les jours, je porterai mes espadrilles et les vêtements appropriés à la température et aux activités pratiquées!!!
- À la piscine, j'aurai mon maillot, mon casque de bain, ma serviette et ma crème solaire!!!
- Les moniteurs et mes compagnons de camp , je respecterai!!!
- Le matériel, j'utiliserai et rangerai correctement!!!
- Cet été, **je m'amuserai**!!!

## Choses à avoir en tout temps dans son sac

- Bouteille d'eau
- 2 Collations
- Serviette de plage
- Costume de bain
- Casque de bain
- Crème solaire
- Casquette ou chapeau
- Une 2e paire de bas
- Coupe-vent /imperméable



**S.V.P., identifiez tous les vêtements et objets de votre enfant.**

## Les interdictions

- **iPod, cellulaire et cie.**
- Crocs (risques de blessures aux pieds)
- Sandales (à l'exception des sandales à velcros)
- Tonges (gougounes)
- Jeux et jouets provenant de la maison (peluches comprises)
- Robes et jupes (acceptées avec pantalon court en dessous)



**Il est interdit d'apporter dans sa boîte à lunch, les aliments suivants :**

- **Arachides** - Boisson énergisante -